RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00236
Numéro SIREN : 803 959 618
Nom ou dénomination : 2BR

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2018 sous le numéro de dépôt 86606



1824301501

DATE DEPOT :	2018-08-21
NUMERO DE DEPOT :	2018R086606
N° GESTION :	2016D00236
N° SIREN :	803959618
DENOMINATION :	2BR
ADRESSE :	15 allée Isadora Duncan 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2018/03/01
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

1 CD 236

ACTE DE CESSION DE NUE PROPRIETE DE PARTS SOCIALES DE LA SCI FHBR

AD 01/31/18 B14

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
21 AOUT 2018
Sous le N° : 8660

Les soussignés :

Madame HARDY Florence
Née le 11 novembre 1963 à RENNES (35)
Domiciliée au 28 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS

Ci-après dénommée « le cédant »

Agissant en qualité d'associée de la SCI « FHBR» dont le siège social est situé au 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 803 959 618

d'une part,

ET

Monsieur Benjamin RONGIER
Né le 28 septembre 1988 à THIAIS (94)
Domicilié au 4 rue Amérigo Vespucci – 91300 MASSY

Ci-après dénommé « le cessionnaire »

d'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte sous seings privés en date du 14 juillet 2014, il existe une société civile immobilière dénommée « FHBR » dont le siège social est fixé au 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 803 959 618.

La SCI « FHBR » a pour objet l'acquisition d'un ensemble immobilier, l'administration dudit immeuble et son exploitation par bail.

Son capital est de 1.000 € (mille) divisé en 1000 parts sociales (mille) et répartie de la façon suivante :

Nues propriétaires

- RONGIER Bruno	pour	700 parts sociales
- HARDY Florence	pour	150 parts sociales
- RONGIER Benjamin	pour	150 parts sociales

Usufruitiers

- SAS BREX	pour	500 parts sociales
- SAS BRC	pour	500 parts sociales

BJ FH

ORIGINE DE LA PROPRIETE

Le cédant possède 150 parts sociales en nue propriété après en avoir cédé l'usufruit temporaire le 10 janvier 2015 à la société BRC, SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 381 144 864, acte sous seing privé enregistré au SIE de PARIS 3ème arrondissement le 26 février 2015.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

1. CESSION

Le cédant, Madame HARDY Florence cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur Benjamin RONGIER, le cessionnaire, qui accepte 150 parts sociales (*cent cinquante parts sociales*) dont elle détient la nue propriété au sein de la société civile immobilière « FHBR ».

Monsieur Benjamin RONGIER devient propriétaire des parts sociales cédées à compter de ce jour avec tous les droits y attachés, et sera subrogée dans tous les droits et actions attachés à ces parts.

2. PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 150 € (*cent cinquante euros*) que Monsieur Benjamin RONGIER a payé à Madame Florence HARDY qui le reconnaît et lui en donne quitus.

3. AGREMENT PAR LES ASSOCIES

Conformément à l'article 14 des statuts, la présente cession a été agrée par les associés, par une décision collective en date du 1er mars 2018.

4. NANTISSEMENT

Madame Florence HARDY déclare que les parts sociales cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure pouvant faire obstacle à la cession.

RB FH

5. FORMALITES DE PUBLICITE – POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code Civil. Toutefois cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

6. FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par Monsieur Benjamin RONGIER, le cessionnaire qui s'y oblige.

7. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives.

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-SULPICE
Le 28/03 2018 Dossier 2018 15316, référence 2018 A 05742
Enregistrement : 25 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros
Le Contrôleur des finances publiques

Fait à PARIS
Le 1er mars 2018

Signature des parties précédées de la mention

Isabelle ANNEVILLE
Contrôleur principal
des finances publiques

bon pour cession de la nue propriété de 150 parts
Florence HARDY
Le « cédant »

Bon pour cession de la nue propriété de 150 parts

Bon pour acceptation de la nue propriété des 150 parts
Benjamin RONGIER
Le « cessionnaire »

Bon pour acceptation de la nue propriété des 150 parts